

Juin 2022 N°224

Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT

http://ville-houssen.over-blog.fr

Distribué par les Conseillers Municipaux

Agenda juillet - août 2022

Semaine du 18 juillet 2022 à 20h00, Mairie : Conseil Municipal (date à déterminer)

Mardi 19 juillet 2022 à 20h00, Mairie : Commission d'Urbanisme Mardi 02 août 2022, de 16h30 à 19h30, Salle des Fêtes : Don du Sang Vendredi 02 septembre 2022, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal

Ecoles - Inscriptions de dernière minute

Les inscriptions de dernière minute pourront se faire le mercredi 31 août 2022, le matin :

- à l'école maternelle, 2 rue de l'Est (maternelledehoussen@gmail.com) ;
- à l'école élémentaire, 4 Place du 18 Juin (ecole.houssen@gmail.com).
 Les parents devront se munir de leur livret de famille et du carnet de san

Les parents devront se munir de leur livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.



Les personnes arrivant sur Houssen et ayant des enfants à scolariser sont priées de prendre RDV en Mairie par téléphone au 03.89.41.11.85 ou par mail à l'adresse accueil@mairie-houssen.fr pour la préinscription leur(s) enfant(s) et doivent envoyer un mail à l'école concernée pour s'annoncer, le plus tôt possible.

Merci d'avance.

FERMETURE MAIRIE et AGENCE POSTALE COMMUNALE (LES APRES-MIDIS)



La Mairie et l'Agence Postale Communale seront fermées les après-midis du lundi 1^{er} août 2022 au mardi 16 août 2022 inclus.

Les mercredis 03, 10 et 17 août restent fermés la journée.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

CANDIDATURES JOB D'ÉTÉ (DERNIERE CHANCE POUR LE MOIS D'AOÛT)

Si vous souhaitez travailler au sein du service technique municipal au mois d'Août, veuillez déposer vos CV et lettres de motivation en Mairie, <u>au plus vite</u>!

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

Résider dans la commune, avoir plus de 18 ans et être titulaire du permis de conduire serait un plus.



INFORMATION ALSACE PARACHUTISME

Les prochains passages aériens liés à l'activité de sauts en parachute organisés sur le site de l'aérodrome de Colmar-Houssen sont prévus les :

- 01, 02, 03 et 04 juillet 2022;
- 05, 06, 07 et 08 août 2022;
- 09, 10 et 11 septembre 2022.

Ces cessions génèreront plus de passages aériens.



DON DU SANG



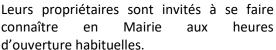
MAINTENANT
C'EST URGENT
JE DONNE

Une collecte de sang aura lieu à la Salle des Fêtes, 4 Place du 18 juin,

Mardi 02 août 2022 De 16h30 à 19h30

OBJETS TROUVES

Une clé de mobylette, une télécommande de portail ainsi qu'une bague ont été déposées dans nos locaux.





INFORMATIONS SUR LES MOUSTIQUES

La commune a procédé à un traitement de démoustication des eaux stagnantes aux abords de fossés pour éliminer les larves et éviter la prolifération des moustiques.

Cette mesure est impossible en cas de temps sec.

Malgré tout, quelques gestes simples restent indispensables pour pallier cet inconfort.



STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (de 15 à 64 ans) : 1 233 (source INSEE 2018)	Avril	Mai	Juin
Femmes	43	Chiffres non communiqués	43
Hommes	50		51
Total	93		94
Demandeurs d'emploi indemnisables	76		78
Demandeurs d'emploi non indemnisables	17		16

Vous êtes du village ? Ou pas... Vous êtes musicien ? Ou pas

Quelqu'un de votre entourage, un ami, un voisin pratique un instrument de musique ?

Vous jouez déjà dans une autre harmonie ? Qu'importe!

Venez faire vivre celle de votre commune!

Quel que soit l'instrument dont vous jouez, si vous savez lire les notes, **venez nous voir.**

Vous ne savez pas jouer ? Ce n'est pas grave ! Vous pouvez quand même avoir des idées, des projets pour votre musique. Bâtissons-les ensemble !

Vous avez arrêté la musique : venez vous y remettre avec nous ... ou dans notre école!

La pandémie s'éloigne: reconstruisons notre musique et fêtons ensemble nos grands rendez-vous de 2022: les **100 ans** de la musique Espérance de Houssen, les **30 ans** d'entente avec l'Echo de la Fecht d'Ingersheim

On se voit bientôt alors ? RDV à la prochaine répétition le vendredi de 20h à 22h 6 Quai de la Fecht à INGERSHEIM — 2ème étage

Les Présidents : Myriam ECKERLEN et Philippe LISSE





CHANTER A HOUSSEN

Ce pourrait être une nouvelle perspective à devenir que je vous propose.

Je viens d'emménager, chanteur lyrique de formation, prof. de musique et de chant à la retraite, Chef de Chœur à l'enthousiasme intact pour démarrer une nouvelle aventure polyphonique.

Créer un Ensemble Vocal est une expérience toujours pleine d'humanisme dans l'Art dont on aura toujours besoin.

Ayant exploré nombre de terrains musicaux, je suis ouvert à tous les styles.

C'est pourquoi je vous propose de nous rencontrer en septembre en toute convivialité pour en parler et démarrer ensemble le nouveau « Houssen Chante ».

Il va de soi que vous serez informés dans une prochaine édition du S'Dorf Blät.



Plus d'informations sur votre serviteur sur ma page Facebook Jacques FIGUE ou par téléphone : 06.06.82.11.33.

Je vous souhaite un très bel été, au plaisir de se rencontrer.

ARRÊT DU MEDIABUS

Les tournées de médiabus ont été suspendues en raison de la pandémie de COVID-19 depuis maintenant 2 ans.

De nombreux anciens usagers du bibliobus ont ainsi pu découvrir des bibliothèques de proximité de qualité. Cette évolution a conduit à acter l'arrêt définitif du médiabus dans les communes qui étaient encore desservies jusqu'en mars 2020.

Les habitants de la commune pourront continuer à bénéficier du service de réservations de documents de la Bibliothèque d'Alsace. Il leur suffira de s'inscrire dans une des bibliothèques du réseau :

- Colmar Bel Flore ;
- Colmar Dominicains;
- Colmar Europe ;
- Colmar PMC;
- Fortschwihr;
- Wettolsheim ;
- Herrlisheim-près-Colmar;
- Holtzwihr;
- Jebsheim :
- Riedwihr;
- Ste-Croix-en-Plaine.



ATTENTION, CANICULE ! C'est l'été, prenons soin de nous

Même si vous êtes en bonne santé, vous pouvez souffrir des fortes chaleurs. Elles peuvent provoquer des problèmes de santé graves, notamment la déshydratation. Notre corps a besoin d'eau. Une chaleur intense peut nous en faire perdre excessivement. Quelques précautions simples suffisent pourtant à l'éviter.

Voici quelques conseils pratiques pour vous aider à prévenir tout accident (aux personnes âgées et aux bébés!)

Qu'est-ce qui provoque la déshydratation?

- une forte transpiration;
 certains médicaments (à voir avec votre médecin);
- une chaleur extrême ;
 ne pas boire suffisamment ;
- la diarrhée, des vomissements ;

Quels sont les signes ?

- des maux de tête ;
 un état fiévreux ;
- une sensation de fatigue, de mal-être ; un comportement inhabituel ;
- un besoin d'uriner rare ;
 des vertiges, des chutes ;
- un dessèchement de la bouche, de la peau;
 une perte de connaissance;
- un manque d'appétit.

Prévenir la déshydratation et agir dès les premières chaleurs

- garder votre logement le plus frais possible (température en dessous de 25°);
- fermez vos volets et vos fenêtres par grand soleil ;
- faites des courants d'air matins et soirs quand la température extérieure baisse ;
- ne vous exposez pas au soleil;
- habillez-vous légèrement, portez des vêtements amples, de préférence en coton et de couleur claire ;
- si vous sortez, portez un chapeau et emportez avec vous une bouteille d'eau ;
- buvez régulièrement des liquides sans alcool même si vous n'avez pas soif (1,5 litre par jour au moins) ;
- rafraîchissez-vous le visage avec un brumisateur ou des lingettes humides ;
- surveillez votre température, si vous pensez avoir de la fièvre ;
- évitez les sorties et les activités aux heures les plus chaudes (entre 12h et 16h).

Que faire en cas de problèmes ?

Le coup de chaleur et la déshydratation peuvent avoir des conséquences graves. Si vous, ou un de vos proches, devez en souffrir, quelques gestes simples peuvent déjà soulager :

- allongez-vous et reposez-vous ;
- limitez les sorties et tout effort physique ;
- restez dans un endroit sec et frais ;
- buvez beaucoup de liquide comme de l'eau ou des jus de fruits ;
- demandez de l'aide à un parent, un voisin si la chaleur vous met mal à l'aise ;
- informez-vous de l'état de santé des personnes isolées, fragiles, ou dépendantes de votre entourage et aidez-les à manger et à boire.

Une personne victime d'un coup de chaleur est en danger de mort. Appelez immédiatement les secours en composant le 15.

Les personnes souffrant de la chaleur, même en étant à l'intérieur de leur habitat, peuvent se rendre à **l'Hypermarché CORA de Houssen**, où ils trouveront la fraîcheur des locaux climatisés.

Je vous rappelle que dans le cadre du **plan d'alerte et d'urgence**, un registre nominatif, pour les personnes de plus de 65 ans ou handicapées, dont le but est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas d'un niveau de canicule préoccupant, est tenu en Mairie.

Monsieur Jean-Luc ECKERLEN, Adjoint au Maire, (06.72.24.77.52.), se chargera de vérifier l'état de santé des personnes inscrites.

Il est important de veiller sur ses voisins, encore plus en période de canicule.

Si vous constatez une anomalie chez un voisin (volets restants fermés en permanence même quand il fait plus frais, accumulation du courrier,...), il convient d'essayer de joindre le voisin ou un proche et le cas échéant les sapeurs-pompiers ou la mairie.

La vigilance d'un voisin a ainsi permis de venir en aide à une personne en difficulté il y a quelques temps dans la commune.

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE



Les personnes âgées vivant seules, ainsi que les personnes handicapées peuvent s'enregistrer en Mairie afin d'être intégrées dans le dispositif d'alerte et d'urgence qui leur apportera conseil et assistance en cas de conditions climatiques extrêmes (froid ou canicule).

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la Mairie au 03.89.41.11.85.





RAPPEL - INCIVILITES

DEJECTIONS CANINES

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants, par mesure <u>d'hygiène publique</u>. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, <u>l'article R632-1 du Code pénal prévoit une contravention de 2^{eme} classe, soit 35 €, en cas d'infraction.</u>



STATIONNEMENT / CIRCULATION

Dans un esprit de « bien vivre ensemble », il nous tient à cœur de rappeler certaines règles.

Le stationnement sur trottoir est proscrit pour des raisons évidentes de sécurité.

<u>Rappel</u>: Articles R417-5 et R417-10 du Code de la route : les trottoirs sont réservés au passage des piétons et le stationnement, même provisoire, y est interdit.

La circulation automobile (quads, motos, voitures) dans les secteurs agricoles du village (de l'III entre autre) n'est pas adaptée car elle détériore les chemins qui sont réservés aux exploitants agricoles.

Il est par ailleurs interdit de circuler en mobylettes, scooters, quads,..., sur des terrains privés, agricoles ou non, clôturés ou non.

Merci également de respecter les zones « 30 », la signalisation routière horizontale et verticale, les règles de priorité à droite, etc... dans l'ensemble du village.



NUISANCES SONORES



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que, entre autres, tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

L'intérêt du respect de ces règles de bon sens et de civisme est de garantir la sécurité et le « bien vivre ensemble ».

VIVEZ L'EXPERIENCE VOLONTAIRE!

Les sapeurs-pompiers de Houssen recherchent activement de nouvelles personnes souhaitant devenir sapeurs-pompiers.

Vous avez plus de 16 ans ?

Vous avez du temps libre?

Vous voulez être acteur de votre sécurité et celles des autres ?

Pour toutes questions ou demandes d'informations sur le recrutement, veuillez nous contacter :

pompier68125@gmail.com.

Rejoignez les Sapeurs-Pompiers de HOUSSEN!





N'oubliez pas ! Nous déposer en Mairie vos bouchons c'est écoresponsable et solidaire!

« Accumulons des kilos de générosité pour rendre le sourire aux enfants malades ».

Par ce geste, vous soutiendrez l'action des gens qui aident nos enfants à traverser l'épreuve de la maladie, mais en plus, vous contribuerez à limiter l'impact de la pollution sur l'environnement par le plastique.

Aujourd'hui, notre attention se porte sur les besoins des services de pédiatrie des hôpitaux de Mulhouse qui accueillent des enfants atteints de longues maladies telles que le cancer ou la leucémie.



Tickets gratuits!

La base nautique de Colmar-Houssen est ouverte, aux horaires suivants :

- Juin : Tous les jours de 13h00 à 19h00 ;
- Juillet et Août: Tous les jours de 10h00 à 19h00 et jusqu'à 20h00 les vendredis et samedis;
- Septembre: Tous les jours, de 13h à 19h, si météo favorable (réactualisation quotidienne sur le répondeur téléphonique et sur Google).

Comment retirer mes 2 billets offerts par Colmar Agglomération ?

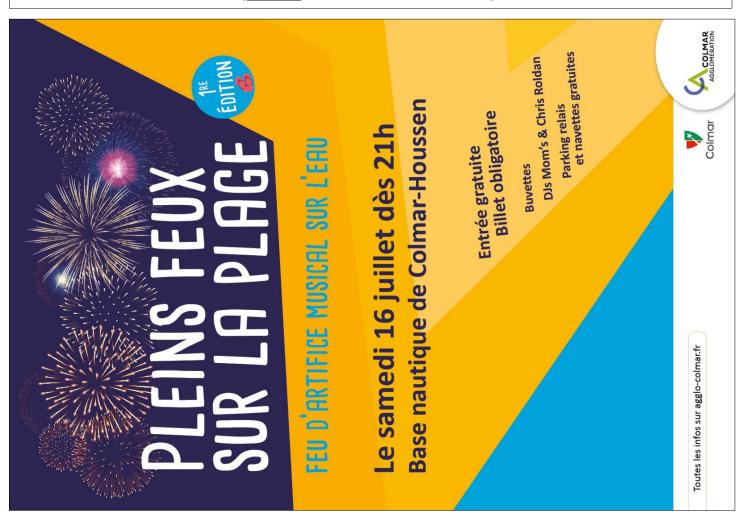
- Je me rends en Mairie, avant le 31 août 2022, aux heures habituelles d'ouverture, avec un justificatif de domicile, une pièce d'identité et le livret de famille (retrait pour le foyer familial);
- Je remplis le bon de retrait sur place et je le laisse à l'agent d'accueil.

IMPORTANT: Pas de billet pour les enfants de moins de 6 ans (accès gratuit pour tous les enfants de moins de 6 ans).



Horaires d'ouverture de votre Mairie :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h00 à 12h30 et de 15h00 à 18h00. (<u>fermée</u> le **mercredi** et le **samedi**).



TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU CLUB HOUSE

L'équipe municipale se réjouit de vous annoncer la fin imminente des travaux de reconstruction du Club House du football et du Tennis.

Les associations locales vont pouvoir, dès la rentrée prochaine, reprendre leurs activités respectives dans de nouveaux locaux conviviaux, chaleureux et adaptés!

Nous leur souhaitons une belle rentrée sportive et une excellente saison.

Petits et grands, n'hésitez pas à rejoindre ces clubs!







Dans le cadre de sa préparation pour la saison 2022/2023, l'entente de football FC Ostheim-Houssen / FCI Riquewihr recherche garçons et filles pour sa catégorie de jeunes U7 (nés en 2016 et 2017).

Les parents qui désirent s'investir dans l'entente tout en accompagnant l'évolution de leur(s) enfant(s) sont les bienvenus (si besoin formation prise en charge par les clubs).

L'entente propose :

- ✓ un entrainement le mercredi qui se dérouleront sur Ostheim en attendant la mise en service et l'ouverture au public des nouvelles installations au complexe sportif à Houssen
- ✓ des rencontres sous forme de plateaux regroupant plusieurs équipes dans un même secteur géographique qui se déroulent le samedi matin en période scolaire (phase « automne » de fin septembre à fin novembre et phase « printemps » de mi-mars à fin mai)

Pour plus d'informations contactez :

- Lhubert Jean-Claude (06 70 55 90 78) pour Ostheim et Houssen
- Vogel Alain (06 87 52 16 61) pour Riquewihr, Beblenheim, Mittelwihr et Zellenberg

HOUSSEN Tennis Club

La saison tennistique s'achève pour le Tennis Club Houssen!

2021/2022, le club compte 73 membres : 38 adultes, et 35 enfants.

Ce sont 4 équipes qui ont été engagées dans le championnat d'été (3 masculines et 1 féminine), ainsi que 2 équipes jeunes (championnat enfants de 11/12 ans).

Sans oublier, la belle 1^{ère} expérience pour l'équipe des féminines débutantes qui était présente au tournoi des Raquettes FFT.

Un grand BRAVO à l'ensemble de nos compétiteurs et compétitrices !

Le TCHoussen c'est aussi :

- une école de tennis, avec 5 groupes d'enfants de 5 ans à 16 ans, cours donnés le mercredi et en fin d'après-midi le vendredi. Année ponctuée par de nombreuses animations (carnaval, goûters...);
- des membres actifs qui participent à la vie Houssenoise lors de la journée citoyenne, de la fête paysanne, de la fête de la musique ..., et toujours dans la bonne humeur!

L'année prochaine, la structure du tennis club s'agrandit grâce au tout nouveau club-house partagé avec le club de foot. Nouvelle structure qui donnera un point de dynamisme au club qui motivera petits et grands à venir participer à la vie du club et pourquoi pas une organisation d'un Open de tennis.

N'hésitez pas à prendre contact avec Alain ROSENZWEY au 06.16.48.79.34 pour tout renseignement.